



Le jeudi 25 juin 2015 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 19 juin 2015 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, MM. Eric DESREUMAUX, Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER

Absents excusés (avant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANter-CAULLET (à M. Alain FAUVARQUE), Mme Danièle PETIT (à M. le Maire), M. Claude LAMARCQ (à M. Jean-Max LEFEBVRE)

Absentes excusées : Mmes Martine FOULON, Karine VIENNE épouse DUTOIT, Dong NGUYEN-RODRIGUEZ

Absents : Mme Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Delphine BERNADAT

N° 15-4-6

Urbanisme

Modification simplifiée
du Plan Local d'Urbanisme

Rapport de M. le Maire,

Par lettre reçue le 4 juin 2015, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille a indiqué qu'une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme, portant sur le règlement et sur les documents cartographiques, était engagée par l'établissement public communautaire conformément à l'article L.123-13-3 du Code de l'urbanisme.

Cette procédure doit permettre au public de prendre connaissance des ajustements à apporter au PLU, des motifs qui conduisent à ces ajustements et des avis émis par les conseils municipaux des communes concernées ainsi que par les partenaires publics associés.

La ville de Bondues est concernée dans cette démarche par :

- la réduction de l'emplacement réservé d'infrastructure n°20 relatif à la liaison avenue des Archers – zone AUCm – Ouest,
- la suppression de l'emplacement réservé de superstructure n°11 pour créer une aire de stationnement rue d'Hespel (RD 64),
- la suppression de l'emplacement réservé d'infrastructure n°9 pour réaliser une piste cyclable côté Ouest, chemin Saint-Georges,
- la modification des règles applicables à la zone UG pour permettre l'accueil de programme hôteliers et résidences-services,
- l'adaptation des obligations en matière de réalisation de places de stationnement pour les foyers résidences,
- l'adaptation des outils utilisés au PLU pour favoriser la mixité sociale dans le projet (ERL-SMS-STL).

Ces points n'appellent pas d'observations. Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur ces modifications.

En revanche, la commune est également concernée par l'adaptation des obligations en matière de réalisation de places de stationnement pour les logements en accession sociale. Nous vous invitons à vous prononcer contre cette adaptation car des constats que nous avons effectués à partir des logements en accession sociale récemment livrés sur la commune prouvent que l'obligation actuelle de réaliser au moins 2 places de stationnement par logement est appropriée et ne doit pas être diminuée. Cette nécessité s'explique notamment par la position excentrée de la commune et l'insuffisance de l'offre de transports en commun.

Travaux Préparatoires

CA du 9 juin 2015

CG du 16 juin 2015

Le Conseil

adhère à la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil

Certifié conforme

Le Maire

